

# Bulletin d'inscription DSTH « DESINTOXIN-HOMEOPATHIE » « L'HOMÉOPATHIE À FLEUR DE PEAU ® » - Session 2026

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone privé : .....

Téléphone profession : .....

Mail : .....

Profession : .....

<b>DATES DES STAGES</b>	<b>Stage 1 : 26, 27 et 28 février 2026 - Stage 2 : 19, 20 et 21 mars 2026 Stage 3 : 23, 24 et 25 avril 2026 - Stage 4 : 21, 22 et 23 mai 2026</b>
<b>LIEU DE TENUE DES STAGES</b>	<b>Le Bon Pasteur : 10 rue du Bon Pasteur 63000 Clermont-Ferrand (+33) 04 73 14 29 04 - <a href="https://www.foyer-st-joseph.org/">https://www.foyer-st-joseph.org/</a></b> Nous donnons rendez-vous à chacun des participants aux séminaires le 26 février 2026 à partir de 8h30, la <b>salle Fénelon</b> se situant au rez-de-chaussée de l'établissement.

**Date limite d'inscription : 15 février 2026 inclus.**

<b>CONDITIONS D'INSCRIPTION</b>	Je, soussigné(e), m'inscris aux 4 stages de 3 jours de formation à la Desintoxin-Homéopathie DSTH - L'Homéopathie À Fleur de Peau ® pour la session 2026. <b><u>Je m'engage à suivre les 4 stages</u></b> et à régler la somme de 550 euros, le 1 <sup>er</sup> jour de chaque stage. Je joins à ce bulletin <b>un chèque de 550 euros pour confirmer mon inscription</b> . Le chèque ne sera encaissé qu'à la fin du 1 <sup>er</sup> stage (28 février 2026). Le chèque est à libeller à l'ordre d'INDICIA SAS. Le règlement par virement est possible (nous contacter).
<b>CONDITIONS D'ANNULATION</b>	En cas de <b>désinscription</b> , quelle que soit la raison, <b><u>avant le 15 février 2026</u></b> , date de limite de réception des inscriptions, le chèque de 550€ donné pour l'inscription me sera restitué.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature

**INDICIA SAS**  
49, avenue du Docteur Mallet 15100 Saint-Flour - France  
Tél: 0033 (0)4 71 60 47 79 Mail de contact Stages :  
[etienne@telegraphweb.com](mailto:etienne@telegraphweb.com)  
Site : [www.dsth.ch](http://www.dsth.ch)

